



Sac de café: règlements du concours

1. Simplement remplir le formulaire. Les coordonnées sont acheminées automatiquement à Les Cafés d'Aurélie.
2. Il n'y a pas de date limite pour participer au concours.
3. Une seule inscription par personne (l'adresse courriel faisant foi de l'inscription). Par conséquent, une même personne peut participer à plusieurs reprises si elle possède plusieurs adresses courriel.
4. L'inscription au concours est valide tant et aussi longtemps que le concours est en vigueur. En d'autres termes, les gens désireux de participer au concours n'ont pas besoin de se réinscrire à chaque semaine.
5. Le gagnant sera tiré au hasard parmi toutes les personnes inscrites.
6. Une valeur d'environ 30 \$.
7. L'identité de la personne gagnante sera dévoilée sur la page Facebook de l'entreprise à tous les vendredis à 13 h 30.
8. La personne gagnante aura jusqu'au vendredi suivant à midi pour contacter Les Cafés d'Aurélie afin de réclamer son prix. Le prix lui sera acheminé par la poste.
9. L'ensemble du personnel de Les Cafés d'Aurélie, de même que ses représentants, ses mandataires et les personnes avec qui tous ces derniers sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
10. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.